Thématique "bois flotté"

LA RÉGION ET LE CESER SUR LE TERRAIN!

Une expérimentation a eu lieu sur le littoral audois le 24 mai 2022.

Région et CESER (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional) sont allés à la rencontre des acteurs et des utilisateurs du terrain.





Crédit photo Roger-Marc BARBIER

Sur la base d'échanges entre la DiTEE et la DMCI qui ont eu lieu en 2021, la thématique du *Bois flotté* a été proposée pour cette première expérimentation. Le bois flotté, ce sont ces débris végétaux qui se déposent sur les plages de notre région, souvent suite à des intempéries. Toutes les plages ne sont pas concernées, ce ne sont d'ailleurs que certaines plages spécifiques du littoral qui le sont, pas toutes de la même façon, ni à toutes les périodes de l'année.

La journée du 24 mai s'est déroulée sur la commune de **Fleury d'Aude**. Outre le village, qui se trouve dans les terres au nord du massif de la Clape, la commune s'étend sur la zone littorale depuis la plage de Saint-Pierre-la-Mer jusqu'à l'estuaire de l'Aude : les Cabanes de Fleury.

LE BOIS FLOTTÉ EN IMAGES

https://youtu.be/u5uhxAFAjj8



Quels étaient les objectifs de la journée ?

- Expérimenter un nouveau mode de collaboration CESER-Région
- Nouer un dialogue sur le terrain pour enrichir la relation institutionnelle
- Produire des préconisations sur une thématique pour laquelle la Région pourrait envisager une action

Fort des 80 associations et organismes qu'il représente, le CESER a pu confronter sur place son expertise avec celle des utilisateurs.

- Coté Région, emmenées par la DMCI, la DirMer, la DiTEE et la DELTAA se sont impliquées au coté des élu.e.s
 Catherine BOSSIS, Didier CODORNIOU et Christophe MANAS.
- Côté CESER, la Direction a accompagné les conseillers Pierre Aylagas, Jérôme Capdevieille, Jacques Garcia,
 Claudie Houssard et Xavier Petrachi.

À travers des entretiens menés par des trinômes composés d'élu.e.s Région ou CESER et des équipes administratives des deux assemblées (18 personnes au total qui ont réalisé plus de 20 entretiens), les acteurs du terrain ont pu s'exprimer sur ces bois flottés et faire valoir leurs arguments concernant aussi bien l'économie et le tourisme, l'urbanisme, l'environnement, les utilisations artistiques (photographes par exemple) ou artisanales (objets réalisés à partir du bois glané).

Pour les uns il s'agit d'une ressource, pour les autres d'un débris indésirable.

Les communes littorales ne sont pas les seules à être concernées puisque les débris qui se déposent sur les plages proviennent des communes en amont et voyagent le long des cours d'eau. L'utilisation des bois flottés peut elle aussi intéresser des communes qui ne sont pas celles des dépôts.

Quelles ont été les conclusions de la journée ?

De tous les acteurs rencontrés*, certains estiment que le bois flotté représente **une ressource**. Pour eux, il s'agit là d'un élément "nature", donnant ce même aspect particulier au littoral. Cela permet de prendre conscience de toute la fragilité de l'écosystème et d'y sensibiliser habitant.e.s, usagers et vacancier.e.s.

C'est par exemple le cas de Thomas, gérant du MONOÏ PLAGE à Saint-Pierre-la-mer, qui a choisi de récupérer et valoriser ce bois flotté en l'installant dans la douche extérieure de son établissement :





Crédit photo : Guillaume Gibergue

Pour d'autres usagers en revanche, le bois flotté représente **un problème** -notamment du point de vue de l'attractivité touristique- pour lequel les Collectivités pourraient avoir une action.



Monsieur Lautren est viticulteur à la cave coopérative de Coursan, il exploite des parcelles en bordure d'Aude. Pour lui, le bois flotté transporté par le cours d'eau abîme les rives et les ouvrages d'art qui enjambent le fleuve.

Quelle est la prochaine étape ?

La suite s'écrit le 7 juillet, lors d'un nouvel atelier collaboratif réunissant les interviewers présents sur le terrain le 24 mai : élu.e.s et technicien.ne.s du Ceser, élu.e.s et technicien.ne.s de la Région. L'objectif est de travailler ensemble sur la valorisation des entretiens menés avec les acteurs du territoire, et ainsi pouvoir rédiger des préconisations sur cette thématique *bois flotté*.





*LES ACTEURS RENCONTRÉS SUR LE TERRAIN:

- Utilisateurs et vacanciers des plages de Fleury, rencontrés « à la volée »,
- Collectivités et syndicats de bassins versants,
- Conservatoire du Littoral,
- Associations,
- Entente Interdépartementale pour la Démoustication,
- Offices du tourisme,
- Entreprises de valorisation du bois,
- Campings et restaurants,
- Agriculteurs riverains de l'Aude,
- Viticulteurs,
- Photographes professionnels,

-

Les personnes concernées ont été déterminées à partir d'une cartographie d'acteurs construite par le CESER et la Région. L'expression de chacun.e s'est faite sur la base de son expertise personnelle et spécifique. Le questionnement tournait autour de la connaissance des *bois flottés*, de la nécessité ou non d'agir pour leur suppression des plages, et des valorisations souhaitables. L'ensemble des prises de notes de la journée sera valorisée dans l'été, par la poursuite des travaux CESER-Région, pour aboutir à des préconisations.

D'autres expérimentations pourraient avoir lieu à l'avenir, sur des problématiques connexes aux politiques régionales. Elles restent à définir.

Votre direction serait-elle intéressée par une telle démarche, associant élus et techniciens du Ceser, et Région, autour de rencontres sur le terrain, avec les acteurs du territoire ?

Si tel est le cas, contactez le Responsable "Mission Ceser", pour en discuter avec lui :



Guillaume GIBERGUE

5 52 58

N° exterme : 05 61 33 52 58

Mèl : guillaume.gibergue@laregion.fr

À bientôt à la **DMCI**Direction de Mission 'Coordination de l'Innovation'

Mission Ceser